



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déchets

Question écrite n° 40419

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller alerte M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le manque d'efficacité de la politique de recyclage des déchets en France, domaine dans lequel la France est à la traîne de l'Europe et peine à faire décoller une économie verte pourvoyeuse d'emplois. En effet, si le contribuable paie de 150 à 250 euros par an pour le traitement de ses ordures ménagères, le recyclage ne touche que 37 % des déchets ménagers. Et il atteint péniblement 67 % pour la catégorie emballages, sur laquelle porte le gros des efforts de collecte et de tri. L'essentiel des déchets finit encore sa vie en décharge, sous terre ou dans des incinérateurs. Aussi elle lui demande quelles mesures elle compte prendre pour davantage sensibiliser les Français au recyclage bénéfique à la fois pour l'environnement mais aussi pour l'emploi.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attaché à l'économie circulaire car elle diminue les besoins en matières premières, favorise l'emploi et réduit les besoins en exutoire des déchets qui sont source de nuisances pour les riverains et risques de pollution pour l'environnement. Les enjeux de la sensibilisation au recyclage et de l'éducation à l'environnement et à l'économie circulaire ont été abordés au sein d'une table ronde lors de la conférence environnementale qui s'est tenue les 20 et 21 septembre 2013. La deuxième feuille de route du Gouvernement pour la transition écologique issus des travaux de cette conférence environnementale inclut la création d'un cadre favorable à l'amélioration du tri, par les citoyens comme par les entreprises. Des mesures pour améliorer l'efficacité du geste de tri des citoyens sont en cours de réflexion. Cela pourrait passer par l'harmonisation des consignes de tri et des couleurs de poubelle, la limitation des sacs plastiques, voire la mise en place de systèmes de consignes. Par ailleurs, le Gouvernement a demandé l'élaboration d'un plan déchets 2014-2020 qui sera adopté à l'été 2014 prévoyant notamment une division par deux de la quantité de déchets mise en décharge de manière à dynamiser fortement la valorisation matière. Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie travaille actuellement à la mise en oeuvre de ces mesures.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40419

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 10962

Réponse publiée au JO le : [10 juin 2014](#), page 4715